

**ANNEXE III**  
**ÉTIQUETAGE ET NOTICE**

## **A. ÉTIQUETAGE**

**MENTIONS DEVANT FIGURER SUR LE CONDITIONNEMENT PRIMAIRE**

**Etiquette 60 mL**

**1. NOM DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE**

SOLUVERM

**2. COMPOSITION EN SUBSTANCES ACTIVES**

Pipérazine : 370 mg/mL

**3. ESPÈCES CIBLES**

Volailles, chiens et oiseaux de cage et de volière.

**4. VOIES D'ADMINISTRATION**

Voie orale.

Lire la notice avant utilisation.

**5. TEMPS D'ATTENTE**

Temps d'attente :

Volailles :

Viande et abats : 7 jours.

Ne pas utiliser au cours des 4 semaines précédant le début de la période de ponte.

Ne pas utiliser chez les oiseaux pondeurs d'œufs pour la consommation humaine.

**6. DATE DE PÉREMPTION**

Exp. {mm/aaaa}

**7. PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES DE CONSERVATION**

À conserver à une température ne dépassant pas 25 °C.

**8. NOM DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ**

LABORATOIRES BIOVE

**9. NUMÉRO DU LOT**

Lot {numéro}

**MENTIONS DEVANT FIGURER SUR L'EMBALLAGE EXTÉRIEUR**

**Etiquette 250 mL**

**1. NOM DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE**

SOLUVERM

**2. COMPOSITION EN SUBSTANCES ACTIVES**

Pipérazine : 370 mg/mL

**3. TAILLE DE L'EMBALLAGE**

250 mL

**4. ESPÈCES CIBLES**

Volailles, chiens et oiseaux de cage et de volière.

**5. INDICATIONS**

**6. VOIES D'ADMINISTRATION**

Voie orale.

**7. TEMPS D'ATTENTE**

Temps d'attente :

Volailles :

Viande et abats : 7 jours.

Ne pas utiliser au cours des 4 semaines précédant le début de la période de ponte.

Ne pas utiliser chez les oiseaux pondeurs d'œufs pour la consommation humaine.

**8. DATE DE PÉREMPTION**

Exp. {mm/aaaa}

**9. PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES DE CONSERVATION**

À conserver à une température ne dépassant pas 25 °C.

**10. LA MENTION « LIRE LA NOTICE AVANT UTILISATION »**

Lire la notice avant utilisation.

**11. LA MENTION « À USAGE VÉTÉRINAIRE UNIQUEMENT »**

À usage vétérinaire uniquement.

**12. LA MENTION « TENIR HORS DE LA VUE ET DE LA PORTÉE DES ENFANTS »**

Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.

**13. NOM DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ**

LABORATOIRES BIOVE

**14. NUMÉROS D'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ**

FR/V/0699702 7/1992

**15. NUMÉRO DU LOT**

Lot {numéro}

**MENTIONS MINIMALES DEVANT FIGURER SUR L'EMBALLAGE EXTERIEUR –  
ÉTIQUETAGE ET NOTICE COMBINÉS**

**Etui de 60 mL**

**1. NOM DU MEDICAMENT VÉTÉRINAIRE**

SOLUVERM

**2. COMPOSITION**

Un mL contient :

**Substance active :**

Pipérazine : 370 mg

Solution buvable limpide incolore à légèrement colorée en jaune.

**3. TAILLE DE L'EMBALLAGE**

60 mL

**4. ESPÈCES CIBLES**

Volailles, chiens et oiseaux de cage et de volière.

**5. INDICATIONS D'UTILISATION**

**Indications d'utilisation**

Volailles :

Traitement des infestations par les parasites adultes suivants :

*Ascaridia* spp.

*Heterakis* spp.

Chiens :

Traitement des infestations par les parasites adultes suivants :

*Toxocara canis*

*Toxascaris leonina*.

Oiseaux de cage et de volière :

Traitement des infestations par les parasites adultes suivants :

*Ascaridia* spp.

**6. CONTRE-INDICATIONS**

**Contre-indications**

Aucune.

**7. MISES EN GARDE PARTICULIÈRES**

**Mises en garde particulières**

Mises en gardes particulières :

Aucune.

Précautions particulières d'utilisation chez l'animal :

Chez le chiot, le poids corporel doit être évalué aussi précisément que possible avant de calculer la dose.

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament aux animaux :

En cas d'ingestion accidentelle, demandez immédiatement conseil à un médecin et montrez-lui la notice ou l'étiquette.

Gestation et lactation :

L'innocuité du médicament vétérinaire n'a pas été établie en cas de gestation et lactation.

Les études de laboratoire sur les rats n'ont pas mis en évidence d'effets tératogènes.

L'utilisation ne doit se faire qu'après évaluation du rapport bénéfice/risque établie par le vétérinaire responsable.

Oiseaux pondeurs :

Voir rubrique « Temps d'attente ».

Interactions médicamenteuses ou autres formes d'interactions :

Antagonisme de mécanisme d'action avec le pyrantel et le morantel.

Surdosage (symptômes, conduite d'urgence, antidotes) :

Vomissements, diarrhée, ataxie chez le chien.

Incompatibilités :

Aucune information n'est disponible sur les interactions ou incompatibilités potentielles de ce médicament vétérinaire administré par voie orale par mélange avec de l'eau de boisson ou des aliments liquides contenant des produits biocides, des additifs pour l'alimentation animale ou d'autres substances utilisées dans l'eau de boisson.

## 8. EFFETS INDÉSIRABLES

### Effets indésirables

Chiens :

Très rare (<1 animal / 10 000 animaux traités, y compris les cas isolés) :	Vomissements, diarrhée Ataxie
--	----------------------------------

Volailles et oiseaux de cage et de volière :

Aucun connu.

Il est important de notifier les effets indésirables. La notification permet un suivi continu de l'innocuité d'un médicament. Si vous constatez des effets indésirables, même ceux ne figurant pas sur cette notice, ou si vous pensez que le médicament n'a pas été efficace, veuillez contacter en premier lieu votre vétérinaire. Vous pouvez également notifier tout effet indésirable au titulaire de l'autorisation de mise sur le marché en utilisant les coordonnées figurant à la fin de cette notice, ou par l'intermédiaire de votre système national de notification : Agence Nationale du Médicament Vétérinaire (ANMV) - Site internet : <https://pharmacovigilance-anmv.anses.fr/>.

## 9. POSOLOGIE POUR CHAQUE ESPÈCE, VOIES ET MODE D'ADMINISTRATION

### Posologie pour chaque espèce, voies et mode d'administration

Voie orale.

Volailles, oiseaux de cage et volière :

100 à 200 mg de pipérazine par kg de poids vif, soit de 0,25 à 0,5 mL de solution en une administration unique.

Chiens :

80 à 100 mg de pipérazine par kg de poids corporel, soit de 0,2 à 0,3 mL de solution, deux fois à 12 ou 24h d'intervalle. A renouveler chez les chiots 3 à 4 semaines après.

## 10. INDICATIONS NÉCESSAIRES À UNE ADMINISTRATION CORRECTE

Afin de garantir une posologie appropriée, le poids corporel doit être déterminé aussi précisément que possible. L'utilisation d'un équipement de mesure convenablement étalonné est recommandée.

## 11. TEMPS D'ATTENTE

### Temps d'attente

Volailles :

Viande et abats : 7 jours.

Ne pas utiliser au cours des 4 semaines précédant le début de la période de ponte.

Ne pas utiliser chez les oiseaux pondeurs d'œufs pour la consommation humaine.

## 12. PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES DE CONSERVATION

### Précautions particulières de conservation

Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.

À conserver à une température ne dépassant pas 25° C.

Ne pas utiliser ce médicament vétérinaire après la date de péremption figurant sur l'étiquette et la boîte après Exp. La date de péremption correspond au dernier jour du mois indiqué.

## 13. PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES D'ÉLIMINATION

### Précautions particulières d'élimination

Ne pas jeter les médicaments dans les égouts ou dans les ordures ménagères.

Utiliser les dispositifs de reprise mis en place pour l'élimination de tout médicament vétérinaire non utilisé ou des déchets qui en dérivent, conformément aux exigences locales et à tout système national de collecte applicable. Ces mesures devraient contribuer à protéger l'environnement.

Demandez à votre vétérinaire pour savoir comment vous débarrasser des médicaments dont vous n'avez plus besoin.

## 14. CLASSIFICATION DES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES

### Classification des médicaments vétérinaires

Médicament vétérinaire soumis à ordonnance.

## 15. NUMÉRO D'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ ET PRÉSENTATIONS

FR/V/0699702 7/1992

### Présentations

Boîte de 1 flacon de 60 mL

Flacon de 250 mL

Flacon de 1L

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

**16. DATE DU DERNIER ÉTIQUETAGE APPROUVÉ**

**Date du dernier étiquetage approuvé**

JJ/MM/AAAA

Des informations détaillées sur ce médicament vétérinaire sont disponibles dans la base de données de l'Union sur les médicaments.

**17. COORDONNÉES**

**Coordonnées**

Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché et fabricant responsable de la libération des lots :

LABORATOIRES BIOVE

3 RUE DE LORRAINE

62510 ARQUES

France

+ 33 (0)3 21 98 21 21

[info-france@inovet.eu](mailto:info-france@inovet.eu)

Coordonnées pour notifier les effets indésirables présumés :

+ 33 (0)3 21 98 21 21

[pv@inovet.eu](mailto:pv@inovet.eu)

**18. AUTRES INFORMATIONS**

**19. LA MENTION « À USAGE VÉTÉRINAIRE UNIQUEMENT »**

À usage vétérinaire uniquement.

**20. DATE DE PÉREMPTION**

EXP {mm/aaaa}

**21. NUMÉRO DU LOT**

Lot {numéro}

**MENTIONS MINIMALES DEVANT FIGURER SUR LE CONDITIONNEMENT PRIMAIRE  
– ETIQUETAGE ET NOTICE COMBINES**

**Etiquette de 1 L**

**1. NOM DU MEDICAMENT VÉTÉRINAIRE**

SOLUVERM

**2. COMPOSITION**

Un mL contient :

**Substance active :**

Pipérazine : 370 mg

Solution buvable limpide incolore à légèrement colorée en jaune.

**3. TAILLE DE L'EMBALLAGE**

1 L

**4. ESPÈCES CIBLES**

Volailles, chiens et oiseaux de cage et de volière.

**5. INDICATIONS D'UTILISATION**

**Indications d'utilisation**

Volailles :

Traitement des infestations par les parasites adultes suivants :

*Ascaridia* spp.

*Heterakis* spp.

Chiens :

Traitement des infestations par les parasites adultes suivants :

*Toxocara canis*

*Toxascaris leonina*.

Oiseaux de cage et de volière :

Traitement des infestations par les parasites adultes suivants :

*Ascaridia* spp.

**6. CONTRE-INDICATIONS**

**Contre-indications**

Aucune.

**7. MISES EN GARDE PARTICULIÈRES**

**Mises en garde particulières**

Mises en gardes particulières :

Aucune.

Précautions particulières d'utilisation chez l'animal :

Chez le chiot, le poids corporel doit être évalué aussi précisément que possible avant de calculer la dose.

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament aux animaux :

En cas d'ingestion accidentelle, demandez immédiatement conseil à un médecin et montrez-lui la notice ou l'étiquette.

Gestation et lactation :

L'innocuité du médicament vétérinaire n'a pas été établie en cas de gestation et lactation.

Les études de laboratoire sur les rats n'ont pas mis en évidence d'effets tératogènes.

L'utilisation ne doit se faire qu'après évaluation du rapport bénéfice/risque établie par le vétérinaire responsable.

Oiseaux pondeurs :

Voir rubrique « Temps d'attente ».

Interactions médicamenteuses ou autres formes d'interactions :

Antagonisme de mécanisme d'action avec le pyrantel et le morantel.

Surdosage (symptômes, conduite d'urgence, antidotes) :

Vomissements, diarrhée, ataxie chez le chien.

Incompatibilités :

Aucune information n'est disponible sur les interactions ou incompatibilités potentielles de ce médicament vétérinaire administré par voie orale par mélange avec de l'eau de boisson ou des aliments liquides contenant des produits biocides, des additifs pour l'alimentation animale ou d'autres substances utilisées dans l'eau de boisson.

## 8. EFFETS INDÉSIRABLES

### Effets indésirables

Chiens :

Très rare (<1 animal / 10 000 animaux traités, y compris les cas isolés) :	Vomissements, diarrhée Ataxie
--	----------------------------------

Volailles et oiseaux de cage et de volière :

Aucun connu.

Il est important de notifier les effets indésirables. La notification permet un suivi continu de l'innocuité d'un médicament. Si vous constatez des effets indésirables, même ceux ne figurant pas sur cette notice, ou si vous pensez que le médicament n'a pas été efficace, veuillez contacter en premier lieu votre vétérinaire. Vous pouvez également notifier tout effet indésirable au titulaire de l'autorisation de mise sur le marché en utilisant les coordonnées figurant à la fin de cette notice, ou par l'intermédiaire de votre système national de notification : Agence Nationale du Médicament Vétérinaire (ANMV) - Site internet : <https://pharmacovigilance-anmv.anses.fr/>.

## 9. POSOLOGIE POUR CHAQUE ESPÈCE, VOIES ET MODE D'ADMINISTRATION

## **Posologie pour chaque espèce, voies et mode d'administration**

Voie orale.

### Volailles et les oiseaux de cage et volière :

100 à 200 mg de pipérazine par kg de poids vif, soit de 0,25 à 0,5 mL de solution en une administration unique.

### Chiens :

80 à 100 mg de pipérazine par kg de poids corporel, soit de 0,2 à 0,3 mL de solution, deux fois à 12 ou 24h d'intervalle. A renouveler chez les chiots 3 à 4 semaines après.

## **10. INDICATIONS NÉCESSAIRES À UNE ADMINISTRATION CORRECTE**

Afin de garantir une posologie appropriée, le poids corporel doit être déterminé aussi précisément que possible. L'utilisation d'un équipement de mesure convenablement étalonné est recommandée.

## **11. TEMPS D'ATTENTE**

### **Temps d'attente**

#### Volailles :

Viande et abats : 7 jours.

Ne pas utiliser au cours des 4 semaines précédant le début de la période de ponte.

Ne pas utiliser chez les oiseaux pondeurs d'œufs pour la consommation humaine.

## **12. PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES DE CONSERVATION**

### **Précautions particulières de conservation**

Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.

À conserver à une température ne dépassant pas 25° C.

Ne pas utiliser ce médicament vétérinaire après la date de péremption figurant sur l'étiquette et la boîte après Exp. La date de péremption correspond au dernier jour du mois indiqué.

## **13. PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES D'ÉLIMINATION**

### **Précautions particulières d'élimination**

Ne pas jeter les médicaments dans les égouts ou dans les ordures ménagères.

Utiliser les dispositifs de reprise mis en place pour l'élimination de tout médicament vétérinaire non utilisé ou des déchets qui en dérivent, conformément aux exigences locales et à tout système national de collecte applicable. Ces mesures devraient contribuer à protéger l'environnement.

Demandez à votre vétérinaire pour savoir comment vous débarrasser des médicaments dont vous n'avez plus besoin.

## **14. CLASSIFICATION DES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES**

### **Classification des médicaments vétérinaires**

Médicament vétérinaire soumis à ordonnance.

## **15. NUMÉRO D'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ ET PRÉSENTATIONS**

FR/V/0699702 7/1992

### **Présentations**

Boîte de 1 flacon de 60 mL  
Flacon de 250 mL  
Flacon de 1 L

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

#### **16. DATE DU DERNIER ÉTIQUETAGE APPROUVÉ**

##### **Date du dernier étiquetage approuvé**

JJ/MM/AAAA

Des informations détaillées sur ce médicament vétérinaire sont disponibles dans la base de données de l'Union sur les médicaments.

#### **17. COORDONNÉES**

##### **Coordonnées**

Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché et fabricant responsable de la libération des lots :

LABORATOIRES BIOVE  
3 RUE DE LORRAINE  
62510 ARQUES  
France  
+ 33 (0)3 21 98 21 21  
[info-france@inovet.eu](mailto:info-france@inovet.eu)

Coordonnées pour notifier les effets indésirables présumés :

+ 33 (0)3 21 98 21 21  
[pv@inovet.eu](mailto:pv@inovet.eu)

#### **18. AUTRES INFORMATIONS**

#### **19. LA MENTION « À USAGE VÉTÉRINAIRE UNIQUEMENT »**

À usage vétérinaire uniquement.

#### **20. DATE DE PÉREMPTION**

EXP {mm/aaaa}

#### **21. NUMÉRO DU LOT**

Lot {numéro}

**B. NOTICE**

**250 mL**

## NOTICE

### 1. Nom du médicament vétérinaire

SOLUVERM

### 2. Composition

Un mL contient :

**Substance active :**

Pipérazine : 370 mg

Solution buvable limpide incolore à légèrement colorée en jaune.

### 3. Espèces cibles

Volailles, chiens et oiseaux de cage et de volière.

### 4. Indications d'utilisation

Volailles :

Traitement des infestations par les parasites adultes suivants :

*Ascaridia* spp.

*Heterakis* spp.

Chiens :

Traitement des infestations par les parasites adultes suivants :

*Toxocara canis*

*Toxascaris leonina*.

Oiseaux de cage et de volière :

Traitement des infestations par les parasites adultes suivants :

*Ascaridia* spp.

### 5. Contre-indications

Aucune.

### 6. Mises en garde particulières

Mises en garde particulières :

Aucune.

Précautions particulières pour une utilisation sûre chez les espèces cibles :

Chez le chiot, le poids corporel doit être évalué aussi précisément que possible avant de calculer la dose.

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux :

En cas d'ingestion accidentelle, demandez immédiatement conseil à un médecin et montrez-lui la notice ou l'étiquette.

#### Gestation et lactation :

L'innocuité du médicament vétérinaire n'a pas été établie en cas de gestation et lactation.

Les études de laboratoire sur les rats n'ont pas mis en évidence d'effets tératogènes.

L'utilisation ne doit se faire qu'après évaluation du rapport bénéfice/risque établie par le vétérinaire responsable.

#### Oiseaux pondeurs :

Voir rubrique « Temps d'attente ».

#### Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions :

Antagonisme de mécanisme d'action avec le pyrantel et le morantel.

#### Surdosage :

Vomissements, diarrhée, ataxie chez le chien.

#### Incompatibilités majeures :

Aucune information n'est disponible sur les interactions ou incompatibilités potentielles de ce médicament vétérinaire administré par voie orale par mélange avec de l'eau de boisson ou des aliments liquides contenant des produits biocides, des additifs pour l'alimentation animale ou d'autres substances utilisées dans l'eau de boisson.

### **7. Effets indésirables**

#### Chiens :

Très rare (<1 animal / 10 000 animaux traités, y compris les cas isolés) :	Vomissements, diarrhée Ataxie
--	----------------------------------

#### Volailles et oiseaux de cage et de volière :

Aucun connu.

Il est important de notifier les effets indésirables. La notification permet un suivi continu de l'innocuité d'un médicament. Si vous constatez des effets indésirables, même ceux ne figurant pas sur cette notice, ou si vous pensez que le médicament n'a pas été efficace, veuillez contacter en premier lieu votre vétérinaire. Vous pouvez également notifier tout effet indésirable au titulaire de l'autorisation de mise sur le marché en utilisant les coordonnées figurant à la fin de cette notice, ou par l'intermédiaire de votre système national de notification : Agence Nationale du Médicament Vétérinaire (ANMV) - Site internet : <https://pharmacovigilance-anmv.anses.fr/>.

### **8. Posologie pour chaque espèce, voies et mode d'administration**

Voie orale.

#### Volailles, oiseaux de cage et volière :

100 à 200 mg de pipérazine par kg de poids vif, soit de 0,25 à 0,5 mL de solution en une administration unique.

#### Chiens :

80 à 100 mg de pipérazine par kg de poids corporel, soit de 0,2 à 0,3 mL de solution, deux fois à 12 ou 24h d'intervalle. A renouveler chez les chiots 3 à 4 semaines après.

## **9. Indications nécessaires à une administration correcte**

Afin de garantir une posologie appropriée, le poids corporel doit être déterminé aussi précisément que possible. L'utilisation d'un équipement de mesure convenablement étalonné est recommandée.

## **10. Temps d'attente**

Volailles :

Viande et abats : 7 jours.

Ne pas utiliser au cours des 4 semaines précédant le début de la période de ponte.

Ne pas utiliser chez les oiseaux pondeurs d'œufs pour la consommation humaine.

## **11. Précautions particulières de conservation**

Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.

À conserver à une température ne dépassant pas 25° C.

Ne pas utiliser ce médicament vétérinaire après la date de péremption figurant sur l'étiquette après Exp. La date de péremption correspond au dernier jour du mois indiqué.

## **12. Précautions particulières d'élimination**

Ne pas jeter les médicaments dans les égouts ou dans les ordures ménagères.

Utiliser des dispositifs de reprise mis en place pour l'élimination de tout médicament vétérinaire non utilisé ou des déchets qui en dérivent, conformément aux exigences locales et à tout système national de collecte applicable. Ces mesures devraient contribuer à protéger l'environnement.

Demandez à votre vétérinaire ou à votre pharmacien comment éliminer les médicaments dont vous n'avez plus besoin.

## **13. Classification des médicaments vétérinaires**

Médicament vétérinaire soumis à ordonnance.

## **14. Numéros d'autorisation de mise sur le marché et présentations**

FR/V/0699702 7/1992

### **Présentations**

Boîte de 1 flacon de 60 mL

Flacon de 250 mL

Flacon de 1L

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

## **15. Date à laquelle la notice a été révisée pour la dernière fois**

JJ/MM/AAAA

Des informations détaillées sur ce médicament vétérinaire sont disponibles dans la base de données de l'Union sur les médicaments (<https://medicines.health.europa.eu/veterinary>).

## **16. Coordonnées**

Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché et fabricant responsable de la libération des lots :

LABORATOIRES BIOVE

3 RUE DE LORRAINE

62510 ARQUES

France

+ 33 (0)3 21 98 21 21

[info-france@inovet.eu](mailto:info-france@inovet.eu)

Coordonnées pour notifier les effets indésirables présumés :

+ 33 (0)3 21 98 21 21

[pv@inovet.eu](mailto:pv@inovet.eu)